

# Définition d'une aire protégée

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une aire protégée est : « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».

